



COMMUNE D'ODOS

COMPTE RENDU INTEGRAL

de la réunion du Conseil municipal

Nombre de Conseillers : 23

En exercice : 23

Présents : 16

Votants : 22

Séance du 29 octobre 2008

Date de convocation : 24/10/2008

Date d'affichage : 24/10/2008

Présents : MM. LIDAR, ROHRER, ROBERT, Mme BALDINI, MM. CERCLE, POUYSSEGUR, Mme LAURENT, M. LAMARQUE, Mmes BONNET, DA SILVA, MM. CLAUZET, CALMETTES, NOULIN, LACOMBE, Mme PUJO, M. ZAHIRI

Absents ayant donné procuration : M. PERESSOTTI à M. ROHRER ; M. JUNCA à M. LIDAR ; Mme GASSAN à M. POUYSSEGUR ; M. GERONIMO à M. CLAUZET ; M. MASSON à M. CERCLE ; Mme STOKER à M. ROBERT

Absent : M. DELALANDE (excusé)

Secrétaire de séance : M. POUYSSEGUR

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30 et propose M. POUYSSEGUR comme Secrétaire de séance, ce qui est accepté.

1. Compte rendu du Conseil Municipal du 03 septembre 2008

Voté à l'unanimité.

2. Election des membres de la Commission d'Ouverture des Plis

Monsieur le Maire expose que cette commission a pour vocation de travailler sur le choix des délégataires de service public. La commune doit procéder au renouvellement de son contrat d'affermage en matière d'assainissement et choisir un futur délégataire. La commission se réunira, entre autres, dans le cadre de cette procédure.

Une seule liste s'est présentée à l'élection suivant les modalités fixées.

Elue à l'unanimité.

Constitution de la COP:

Monsieur Dominique LIDAR, Maire, Président de la Commission
Monsieur Thierry ROBERT, suppléant du Président

Monsieur Jean-Pierre PERESSOTTI, 1^{er} membre de la commission
Monsieur Lucien LACOMBE, suppléant du 1^{er} membre

Monsieur Daniel ROHRER, 2^{ème} membre de la commission

Madame Martine PUJO, suppléante du 2^{ème} membre

Monsieur Christian CERCLE, 3^{ème} membre de la commission

Madame Françoise DA SILVA, suppléante du 3^{ème} membre

3. Instauration de la Taxe Locale sur la Publicité extérieure

Monsieur le Maire explique que l'instauration de cette taxe permet d'élargir l'assiette du parc publicitaire taxable. Est exclu du dispositif tout support à visée non commerciale. L'instauration de cette taxe permettra d'augmenter dès 2009 les recettes en la matière pour la commune, qui sont actuellement de l'ordre de 3000 € par an.

Voté à l'unanimité

4. Redevance d'occupation du Domaine public par les ouvrages de GrDF

Monsieur le Maire expose que dorénavant GrDF est redevable de l'occupation du domaine public communal par ses ouvrages. Il est nécessaire de délibérer pour émettre à compter de 2008 et pour les années futures le titre de recette correspondant au montant de la redevance calculée suivant une formule réglementaire (linéaire de canalisation et application d'un taux) ; le taux réglementaire maximal est retenu.

Monsieur CLAUZET demande ce qu'il se passe pour l'occupation du domaine privé. Monsieur le Maire répond que la question est réglée directement entre Grdf et le particulier.

Voté à l'unanimité

5. Marché dominical - avis des organisations professionnelles

Monsieur le Maire expose que les syndicats professionnels locaux des commerçants des marchés ont été consultés afin que la commune soit en conformité avec la procédure d'instauration des marchés ; les avis émis par les deux syndicats concernés sont favorables, la sécurité juridique du marché est avérée.

Voté à l'unanimité.

6. Déchets verts

Monsieur le maire expose que sept collectes ont été effectuées dont la dernière au début du mois d'octobre. Les discussions avec le SYMAT ont permis d'aboutir à un compromis satisfaisant. La commune d'Odos peut légalement organiser la collecte des déchets verts sur son territoire. En conséquence, ce service sera à nouveau offert aux Odosséens, en 2009, la saison venue.

La présente délibération prend acte de la légalité de la collecte qui s'effectue par prestataire extérieur.

Voté à l'unanimité.

7. Modifications des tarifs du restaurant scolaire

Monsieur ROBERT expose qu'il est question de modifier le coût du ticket pour les enfants allergiques dont les parents fournissent le repas. Le tarif actuellement en vigueur est de 2,10 €, soit 60 centimes de moins que le ticket de base. Il est proposé au Conseil de baisser le prix à 1 €, correspondant au coût de fonctionnement.

Voté à l'unanimité.

Questions diverses

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil les décisions prises par délégation de l'Assemblée délibérante.

- Décision du Maire du 18/09/2008 prise par délégation du Conseil relative au levé topographique pour travaux d'assainissement sur le secteur de la rue du Béarn et du Chemin de Fouer.

- Décision du Maire 06/10/2008 prise par délégation du Conseil relative à des travaux de peinture au Gymnase et au DOJO

- Décision du Maire du 16/10/2008 prise par délégation du Conseil relative au sol des préaux du Groupe Scolaire du Bourg.

- Décision du Maire du 16/10/2008 prise par délégation du Conseil relative à la réalisation d'un bassin de stockage restitution des eaux usées en réhabilitation de l'unité de dépollution biologique existante.

- Décision du Maire du 24/10/2008 prise par délégation du Conseil relative à la constitution de la commission d'attribution de la Bourse au permis de conduire.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 19h30.

P / Le Maire



Dominique LIDAR

Monsieur Christian Cerda
ADJOINT à l'Urbanisme
et à la Sécurité